

Signature du contrat de territoire Eau & Climat pour l'EPAGE Sequana

Dossier de la rédaction de H2o
December 2019

L'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) Sequana, porteur du contrat s'engage à mener des projets d'amélioration de la qualité des rivières, de préservation d'espaces sensibles, et de lutte contre les pollutions diffuses des milieux aquatiques, notamment pour protéger les captages d'eau potable à l'échelle du bassin versant Seine-Amont. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à plus de 6 millions d'euros qui seront financés par l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 4 millions d'euros.

Le périmètre du Contrat global Sequana est compris dans l'unité hydrographique Seine supérieure. Il s'étend de la source de la Seine jusqu'à l'amont de l'agglomération troyenne et inclut ses différents affluents : la Sarce, l'Ource, la Laigne et l'Arce. Le bassin versant, d'une superficie totale de 2 630 kilomètres carrés pour près de 1 000 kilomètres de linéaire de cours d'eau, concerne 39 masses d'eau "cours d'eau". Il s'étend au sein de deux régions : Bourgogne et Champagne-Ardenne, et sur quatre départements limitrophes (Côte d'Or, Aube, Yonne, Haute-Marne). 156 communes appartiennent au périmètre d'action du contrat, ce qui représente environ 42 600 habitants.

Contrat Sequana - Agence de l'eau Seine-Normandie